



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

25 FEV. 2016

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 24 février 2016, et sur la demande du Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT), le projet de dérasement du seuil Sapéon sur le cours de la Turdine au sein du centre historique de la commune de L'ARBRESLE, est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, et à la déclaration d'intérêt général au titre des articles L. 211-7 du même code.

Le projet s'inscrit dans le cadre des actions prévues dans le contrat de rivières Brévenne-Turdine pour réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains.

Les travaux qui consistent à démanteler l'ouvrage, pour un gain écologique (rétablissement des continuités), et hydraulique (diminution de l'aléa inondation), impliquent un réaménagement du lit de la Turdine, un réajustement de profil en long, et un confortement des berges adapté.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 21 mars au 20 avril 2016 inclus.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier comprenant la déclaration d'intérêt général, la demande d'autorisation, et l'étude d'impact en mairie de L'ARBRESLE aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

Mme Isabelle VASTRA-BEGUE, chargée d'études en environnement désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public en mairie de L'ARBRESLE, aux dates et heures suivantes :

Lundi 21 mars 2016	9h à 11h
Samedi 2 avril 2016	9h à 11h
Jeudi 7 avril 2016	14h à 16h
Mercredi 20 avril 2016	15h30 à 17h30

M. Michel TIRAT, ingénieur hydrogéologue-gérant d'une société de conseil en environnement, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Betty CACHOT, chargée de mission contrat de rivière/responsable structure, à l'adresse suivante : betty.cachot@syribt.fr et de M. Mickaël BARBE, technicien rivières, mickael.barbe@syribt.fr, joignables au n° 04.37.49.70.85.

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de L'ARBRESLE, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à l'adresse de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr
Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental,
le chef de service,



Laurent GARIPUY